



**La commission «Culture-Loisirs» vous propose
un atelier culinaire à Plescop,
le vendredi 3 juin 2022, de 18 h 00 à 20 h 00.**



Cet atelier vous sera guidé par un professionnel de l'Atelier Gourmand à Plescop. Il vous apprendra les gestes et techniques des chefs cuisiniers, durant 2 heures, le vendredi 3 juin prochain, de 18 h 00 à 20 h 00.

Cette animation est limitée à 12 personnes. Le menu proposé, sur le thème de «Croustillant, Fondant & Fondant», est le suivant :

- Croustillant aux pommes et magret fumé
- Wok de volaille, gingembre et ananas
- Gâteau nantais.

Le RDV est fixé, **un quart d'heure avant le début de l'animation**, à l'Atelier Gourmand au 15, rue René Descartes – ZA de Tréhuinec à Plescop. Chacun des participant.e.s s'y rendra par ses propres moyens. Pensez au co-voiturage.

Le tarif unique est de 20,00 €/adhérent.e. Il tient compte de la participation ASCE. Pas de remboursement, si désistement, sauf sur présentation d'un justificatif (médical, hospitalisation, décès ...).

Je vous souhaite une agréable soirée culinaire.

Pour de plus amples informations, contacter :

Marie-Pierre Loquet – marie-pierre.loquet@morbihan.gouv.fr - 06 86 94 95 83 -
ou **Thérèse Fraval** - therese.fraval@gmail.com - 06 78 24 53 91 -

PS : envoi, la semaine précédent le cours, d'un message, répertoriant les contenants à prévoir afin que chaque personne puisse rapporter ce qu'elle a cuisiné.



**Bulletin d'inscription – Atelier Gourmand à Plescop – vendredi 3 juin 2022, de 18 h 00 à 20 h 00 -
date limite d'inscription : lundi 23 mai 2022 (délai de rigueur),
accompagné du règlement, à l'ordre de l'ASCE 56 et à retourner à :
DDTM/ASCE 56 – Valérie Renaudineau - 1, allée du Général Le Troadec - BP 520 - 56019 Vannes cedex**

Nom – Prénom de l'adhérent.e : _____

Service /Unité ou Retraité.e : _____

Courriel personnel (**obligatoire**) : _____

N° téléphone portable (**obligatoire**) : _____ N° carte ASCE : 056/ _____

Ayant-droit.s inscrit.s sur votre carte ASCE :

Nom – Prénom : _____

TARIF unique : 20,00 € x personne(s) = _____ €

(possibilité de régler par chèques vacances - Ce tarif tient compte de la participation ASCE).

Nombre de personnes : 12 personnes maximum.